



### PRIX D'EXPRESSION ECRITE

**Sujet proposé: Vous écrivez à un ami ou une amie qui souhaite protéger l'environnement . Vous lui donnez des conseils pour lui suggérer des modifications dans sa vie de tous les jours.**

Les travaux, de deux pages maximum, devront être réalisés en classe. Ils pourront être dactylographiés (Times New Roman 12, .doc.jpg.pdf, interligne simple) ou manuscrits (écriture lisible)

### PRIX DE POESIE

Ecrire en une page un poème. La poésie n'est pas de la prose versée. Souvent, à trop vouloir trouver une rime, l'apprenti poète utilise un mot inapproprié. L'important, ce sont la musique et les images qui s'imposent au lecteur: les sons, les rythmes ainsi que les images nées notamment des métaphores et des comparaisons, créent un espace poétique dans lequel se développe l'émotion. Le poème est parfois porteur d'un message, l'expression d'un engagement, d'un enthousiasme ou d'une indignation., mais ce n'est absolument pas nécessaire: l'émotion peut naître de la seule sollicitation des sens. Il n'y a pas de thème imposé, la création reste libre sous la conduite des professeurs.

### RÈGLEMENT DU CONCOURS A LIRE ATTENTIVEMENT

- Les travaux, rédigés en français, devront être individuels et authentiques
- L'identité de l'élève ( nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de l'enseignant figureront **UNIQUEMENT sur une page de garde agrafée à la copie et non pas sur la copie elle-même**
- Un élève peut participer à plusieurs épreuves
- **PAS D'INSCRIPTION NECESSAIRE:** l'enseignant choisira et adressera à la section départementale de l'AMOPA les cinq meilleures copies par épreuve et par niveau (pour les classes à double niveau) **EXCLUSIVEMENT** à la date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous. Si ces derniers sont vides, les informations seront disponibles sur le site internet de l'AMOPA [www.amopa.fr/concours/](http://www.amopa.fr/concours/) (en bas de page, rubrique documents utiles, dates et adresses d'envoi des copies) à partir du mois de novembre 2024
- La section départementale de l'AMOPA enverra les deux meilleures copies par épreuve et par niveau au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

**08 FEVRIER 2025**  
**(Délai de rigueur)**

Nom et adresse postale et électronique:

**M. Jean-Louis DESSAINT**

153 rue de la gendarmerie

59253 LA GORGUE

[dessaint.jean-louis@laposte.net](mailto:dessaint.jean-louis@laposte.net)

**Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles . Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2025**

